

Léguer à l'Église un engagement au nom de votre foi

Comme le célèbre laboureur de la Fontaine, chacun d'entre nous souhaite transmettre le meilleur à ses enfants et à ceux qui lui sont chers. Le sens de l'existence, ce qui nous fait vivre, les valeurs qui ont été à l'origine de nos choix, ont toujours été ce premier bien précieux que nous voulons léguer à ceux que nous aimons. Les actes notariés jusqu'au XVIII^e siècle s'accompagnaient d'un testament moral qui était lu aux enfants avant toute désignation de la répartition des biens.

C'est au nom de ces valeurs essentielles qui ont nourri notre vie et qui, quand il s'agit du message évangélique, nous préparent à la vie éternelle en Dieu, que beaucoup de personnes ont décidé de léguer à l'Église par le biais de leur paroisse ou de leur diocèse.

Vous croyez que Jésus, le Christ, a confié à son Église les sacrements du salut pour faire connaître l'amour infini de Dieu pour tous les hommes ! Vous savez aussi qu'elle ne vit que des dons de ses fidèles ! Léguer à l'Église c'est participer à la transmission du message de vie et d'amour dont elle est porteuse pour le monde. Soyez remerciés de votre générosité qui portera la Bonne Nouvelle à tous.

✠ Mgr Michel AUPETIT, évêque de Nanterre



Aujourd'hui,

vous montrez votre attachement et votre soutien à l'Église catholique en lui consacrant du temps, en contribuant au Denier de l'Église ou en versant des dons.

Avec vous, l'Église s'est engagée résolument dans le troisième millénaire. Avec confiance et détermination elle doit transmettre les trésors de la Foi chrétienne aux nouvelles générations.

Par votre testament, vous transmettez votre foi en la mission de l'Église. Vous témoignez de votre responsabilité de chrétien dans sa vie matérielle.

Demain,

vos proches, et les générations qui vous suivent, auront besoin d'une Église vivante et engagée. À vous, en tant que chrétien, de lui en donner les moyens.

Grâce à votre legs, même modeste, c'est l'avenir de l'Église catholique que vous contribuez à assurer.

Les legs, donations et assurances-vie à l'Église sont exonérés de tout droit de succession.

Pour en parler, vous pouvez contacter :

- le curé de votre paroisse
- le Service legs et donations : Philippe GRANGÉ
01 41 38 65 58 - p.grange@diocese92.fr
- votre notaire

Léguer à l'Église catholique,
pour que jamais nos
valeurs ne s'éteignent



**Demain comme aujourd'hui,
il y aura des églises pour
accueillir les enfants de Dieu.
Grâce à vous.**

Plus de renseignements sur
JeCroisjelegue.Catholique.fr

Grâce à vos legs ou assurances-vie, l'Église catholique peut... et pourra :

ASSURER les sacrements partout et tout au long de la vie : baptêmes, communions, mariages, sacrements des malades

FORMER des séminaristes qui deviendront les prêtres de demain

RÉPONDRE aux questions les plus profondes que se posent les jeunes

ENSEIGNER le catéchisme dans un monde en quête de repères

ASSUMER l'entretien et la construction des églises, repères majeurs pour tout catholique

FAIRE ENTENDRE une voix chrétienne dans l'univers des médias

DONNER leur place aux personnes les plus démunies

FACILITER la transmission de la foi entre les générations

FINANCER la vie quotidienne des prêtres jusque dans les maisons de retraite

demande d'informations

SANS ENGAGEMENT DE VOTRE PART

OUI, je souhaite recevoir en toute confidentialité votre brochure pour m'informer sur les possibilités de legs, donations et assurances-vie à l'association diocésaine.

OUI, je souhaite être contacté pour un rendez-vous au Service des legs et donations ou à mon domicile.

MES COORDONNÉES

Mme Melle M.

Nom

Prénom

Adresse

Code Postal

Ville

Téléphone

E-mail

Paroisse (facultatif)

LEGS, DONATIONS, ASSURANCES-VIE

L'Église catholique est à votre écoute

Appelez dès maintenant le **01 76 23 10 10**

(Coût d'un appel local non surtaxé)

Ou rendez-vous sur : JecroisJelegue.Catholique.fr



COUPON À RETOURNER À :

Association Diocésaine
de Nanterre
85 rue de Suresnes
92022 Nanterre Cedex